



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VILLE DE PARIS DE L'ORDRE DES MÉDECINS

CONTRAT DE REMPLACEMENT EN LIGNE AVEC SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



LE CONTRAT DE REMPLACEMENT ÉLECTRONIQUE

DE LA CRÉATION À LA SIGNATURE

01

CRÉATION DE VOTRE COMPTE

Étape permettant de sauvegarder définitivement les informations nécessaires à la rédaction du contrat

02

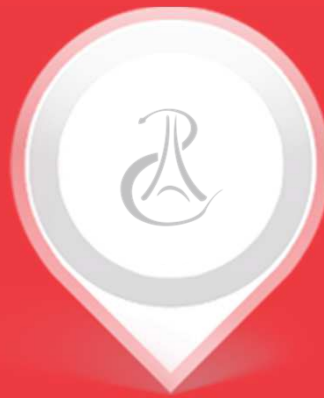
RÉDACTION D'UN CONTRAT

Étape permettant la création et la signature d'un contrat de remplacement

03

TRANSMISSION DU CONTRAT À L'ORDRE

Étape permettant le suivi de l'analyse du contrat par le CDOM de Paris



ÉTAPE 1 : CRÉATION DE VOTRE COMPTE

ENREGISTREMENT : ÉTAPE 1

Accéder au formulaire d'enregistrement

01

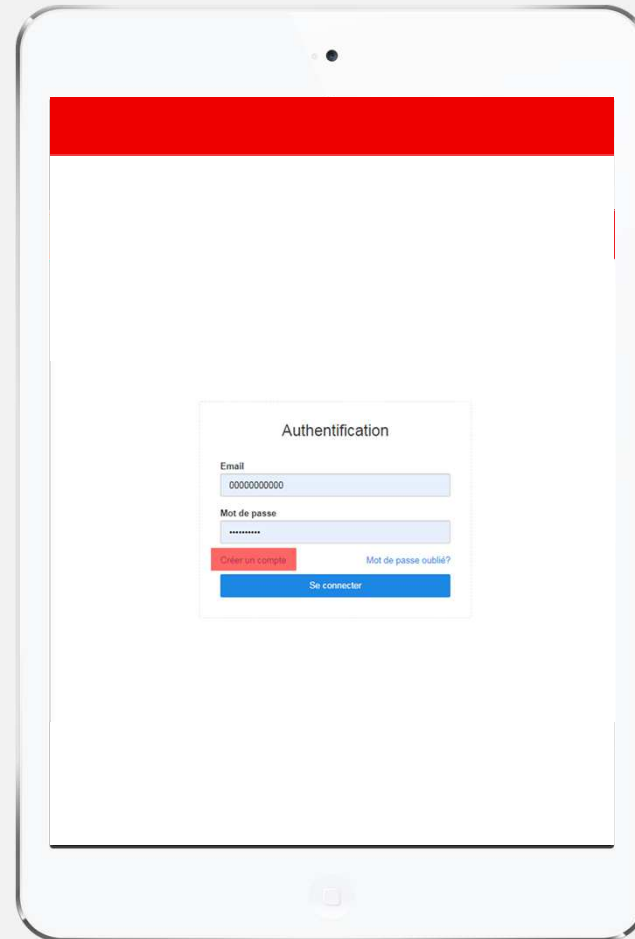
Connexion

Connectez-vous sur le site des remplacements suivant :
<https://contrats-cdom75.fulloffice.fr>

02

Créer un compte

Cliquez sur le bouton "Créer un compte"



ENREGISTREMENT : ÉTAPE 2

La saisies des données personnelles

03

Civilité

Indiquez votre nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone portable, date de naissance

04

Spécialité & Adresse du lieu d'exercice principal

Renseignez obligatoirement votre adresse d'activité principale d'exercice avec votre spécialité

05

Numéro RPPS

Veillez indiquer votre numéro RPPS. Ce numéro unique vous est attribué dès votre première inscription à l'Ordre des médecins



Ces données sont fondamentales et se retrouveront automatiquement dans le contrat de remplacement rédigé en ligne.

06

Mot de passe (à conserver)

Veillez indiquer un mot de passe sécurisé :
(soit 8 caractères minimum) : comportant des lettres majuscule (A, B, C...), des caractères spéciaux ([,?!...), des chiffres (1, 2, 3...)

The screenshot shows a registration form on a mobile device. At the top, it says 'Inscription' and 'Vous êtes' with two radio buttons: 'Médecin' (selected) and 'Étudiant'. Below this, there are several input fields, each with a red bar over it, indicating they are required or have been filled. The fields are: 'nom', 'Prénom', 'Email', 'Téléphone', 'Né(e) le', 'Adresse(s)', 'Libellé', 'Statut', 'Spécialité', 'Inscription', 'RPPS', 'Mot de passe', and 'Confirmer'. To the right of the form, there is a legend listing the fields: '- Prénom', '- Nom', '- Email', '- Téléphone', '- Date de Naissance', '- Adresse (s)', '- Libellé', '- Statut', '- Spécialité (modifications soumises à la validation du Conseil de l'Ordre)', '- Inscription', '- RPPS', '- Mot de passe', and '- Confirmation du mot de passe'. At the bottom of the form, there is a blue 'Valider' button.

ENREGISTREMENT : ÉTAPE 3

Accéder au formulaire d'enregistrement

07 Formulaire d'inscription

Une fenêtre confirmant l'enregistrement de votre demande s'affichera après que vous ayez cliqué sur le bouton "valider"

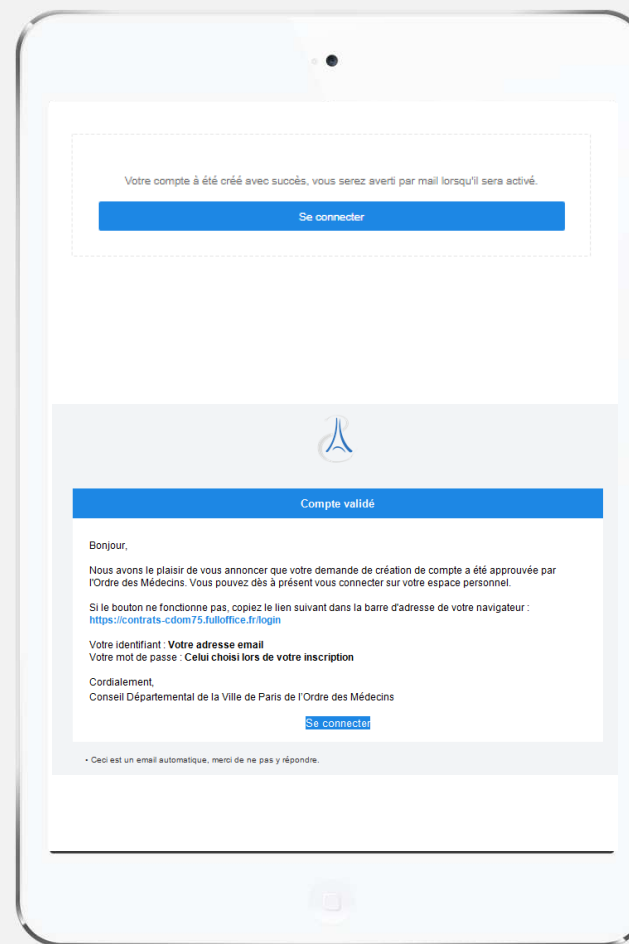
08 Mail de confirmation

Dès validation du compte par le CDOM75, vous recevrez un email de confirmation

09 Connexion et rédaction d'un contrat en ligne

Dès réception de l'email vous pouvez vous connecter et rédiger votre contrat de remplacement en ligne, en cliquant sur le lien suivant (à mettre dans vos favoris) :

<https://contrats-cdom75.fulloffice.fr>

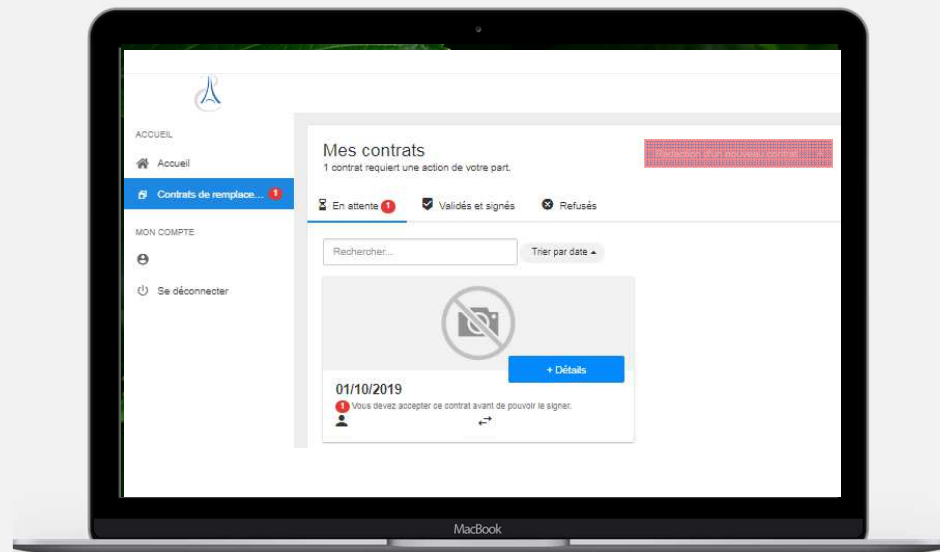




ÉTAPE 2 : CRÉATION DU CONTRAT

LE CONTRAT DE REMPLACEMENT DU CDOM75 EN LIGNE

En quelques étapes



A

Rédaction du Contrat

Création d'un contrat sur la page contrat de remplacement, en cliquant sur le bouton "Rédaction d'un nouveau contrat"

B

Validation du Contrat

Validation du contrat par les deux parties afin de confirmer leur accord sur les conditions du remplacement

C

Signature électronique du contrat par sms

Signature du contrat par les deux parties

D

Contrat signé

Étude des contrats par le Conseil de l'Ordre

A. Rédaction du contrat de remplacement

Vous retrouverez ci-dessous les champs obligatoires à remplir pour que votre contrat soit étudié par l'Ordre

01

Adresse du lieu de remplacement

Sélectionner l'adresse d'exercice concerné par le contrat de remplacement

02

Email du médecin remplaçant

Indiquer l'adresse courriel du médecin remplaçant afin qu'il reçoive le contrat de remplacement

03

Durée du contrat et sélection des jours remplacés

Durée du contrat: Indiquer le début et la fin du contrat de remplacement

Remplacement régulier « OUI »: Sélectionner ce mode si le remplacement est effectué régulièrement les mêmes jours de la semaine

Remplacement régulier « NON »: Sélectionner ce mode si le remplacement est effectué pour une durée ou des jours précis

Rédaction d'un nouveau contrat
[Rédaction du contrat](#) / [Récapitulatif](#) / [Validation](#)

Adresse du lieu de remplacement

Email du médecin remplaçant

Durée du contrat et sélection des jours remplacés

Début

Fin

Remplacement régulier Oui Non

Le Journée entière Matin Après-midi

04

Clause de non-réinstallation

Sélectionner le type de clause de non-réinstallation que vous souhaitez intégrer au contrat de remplacement

05

Rémunération

Nous tenons à vous signaler qu'en contractant une rémunération fixe, le contrat de remplacement pourrait être requalifié en contrat de travail salarié. Aussi, nous vous recommandons d'indiquer uniquement un pourcentage de rétrocession

06

Autres informations

Rédaction d'une clause supplémentaire : Vous avez la possibilité de rédiger et d'intégrer une clause supplémentaire dans le contrat de remplacement

Commentaires: Vous avez la possibilité de joindre au contrat de remplacement un commentaire qui sera visible par le médecin remplaçant et par l'Ordre mais non intégré dans le contrat final

07

Documents

Lorsque la situation professionnelle du médecin remplacé et/ ou du remplaçant l'exige (ex: praticien hospitalier à plein-temps, médecin collaborateur, etc.) vous pouvez joindre un document nécessaire à la validation dudit contrat de remplacement par l'Ordre (ex: Autorisation du directeur de l'Hôpital, ou du médecin avec qui vous collaborez, etc.)

Clause de non-réinstallation

Renoncer à la clause de non-réinstallation

Appliquer la clause de non-réinstallation dans un périmètre de 300m 500m Dans l'arrondissement concerné par le remplacement

Rémunération Rémunération fixe Rétrocession d'un pourcentage des honoraires perçus

Valeur

Rédaction d'une clause supplémentaire

Commentaires

Documents

Taille maximale par envoi : 8 Mo

Annuler

B. Récapitulatif du contrat : Validation par le Médecin Remplaçant/Remplacé

Après vérification des informations contractuelles, le médecin remplacé peut valider le contrat de Remplacement.
À la suite de quoi, le contrat est transmis et soumis à la validation du médecin remplaçant.

ACCUEIL

Accueil

Contrats de remplac... 1

MON COMPTE

Se déconnecter

Récapitulatif du contrat

Signé par le médecin / Signé par le remplaçant / Analyse du contrat / Validation

Plus d'informations

Vous devez accepter ce contrat avant de pouvoir le signer.

Médecin remplacé

Nom		Spécialité	MEDECINE GENERALE
Email			

Remplaçant

Nom		Spécialité	MEDECINE GENERALE
Email			

Durée	31 jours) de remplacement	Adresse	10 boulevard Pereire
du	Mardi 1 Octobre 2019	Code postal	75017
au	Judi 31 Octobre 2019	Ville	Paris
Régulier ?	Oui		
Créneaux de remplacement	lundi (journée entière), mardi (après-midi), mercredi (après-midi), jeudi (après-midi), vendredi (journée entière), samedi (journée entière).		
Clause de non-réinstallation	500m	Rémunération	Rétrocession de 20%
Détails	-		
Commentaires	-		

Contrat et documents associés

Ajouter des fichiers

CONTRAT DE REMPLACEMENT EN EXERCICE LIBERAL
(Articles 65 et 61 du Code de Déontologie)

Entre les soussignés

A demeurant au 10 boulevard Pereire 75017 inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des Médecins de Paris sous le N°099 qualifié en MEDECINE GENERALE

D'une part

Et

d demeurant au 20 avenue Raspail 63170 inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des Médecins de Paris sous le N°0000 qualifié en MEDECINE GENERALE

D'autre part

PRÉAMBULE

Pour la satisfaction des patients qui ont la chance d'avoir la permission des soins et conformément aux dispositions de l'article R 4127-65 du Code de la santé publique, le Docteur Pierre-Alex Valiant a contacté le Docteur NATHA NEDOUSSY pour prendre en charge, lors de la cessation temporaire de son activité professionnelle habituelle, les patients qui lui ont fait appel à lui.

Pour permettre le bon déroulement de ce remplacement, le Docteur Pierre-Alex Valiant met à la disposition du Docteur NATHA NEDOUSSY son cabinet de consultations et sa (adresse) 10 boulevard Pereire 75017 et son secrétaire.

Le Docteur NATHA NEDOUSSY assume de ce fait toutes les obligations inscrites dans le Code de Déontologie. Il ne peut s'exercer son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit.

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 - Dans le cadre de la permanence des soins, le Docteur Pierre-Alex Valiant charge le Docteur NATHA NEDOUSSY, qui accepte, de le remplacer temporairement auprès des patients qui lui ont fait appel à lui.

Les patients devront être avertis, dès que possible, de la présence d'un remplaçant et notamment lors de toute demande de visite à domicile ou de rendez-vous au cabinet médical.

Le Docteur NATHA NEDOUSSY devra consacrer à cette activité toute le temps nécessaire selon ces modalités qu'il fera connaître (1).

Il s'engage à donner à tout malade faisant appel à lui, des soins conformes aux attentes dans le respect des dispositions du code de déontologie.

Hors le cas d'urgence, il pourra, dans les conditions de l'article R 4127-47 du code de la santé publique, refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Contrat électronique

Télécharger

Refuser contrat

Valider contrat

C. Signature électronique : Signature par le Médecin Remplaçant/Remplacé

Le Médecin remplaçant puis le médecin remplacé signent électroniquement le contrat de remplacement

ACCUEIL
Accueil

Contrats de remplace... 1

MON COMPTE
Se déconnecter

Récapitulatif du contrat

Signé par le médecin | Signé par le remplaçant | Analyse du contrat | Validation

[Plus d'informations](#)

Vous n'avez pas encore signé le contrat.

Médecin remplacé	
Nom	
Email	
Spécialité	MEDECINE GENERALE

Remplaçant	
Nom	
Email	
Spécialité	MEDECINE GENERALE

Durée	31 jour(s) de remplacement	Adresse	10 boulevard Pereire
du	Mardi 1 Octobre 2019	Code postal	75017
au	Jeudi 31 Octobre 2019	Ville	Paris
Régulier ?	Oui		
Créneaux de remplacement	lundi (journée entière), mardi (après-midi), mercredi (après-midi), jeudi (après-midi), vendredi (journée entière), samedi (journée entière).		
Clause de non-réinstallation	500m	Rémunération	Rétrocession de 20%
Détails	-		
Commentaires	-		

Contrat et documents associés [Ajouter des fichiers](#)

CONTRAT DE REMPLACEMENT EN EXERCICE LIBERAL
(Articles 85 et 81 du Code de Déontologie)

Entre les soussignés
demeurant au 10 boulevard Pereire 75017 Inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des Médecins de Paris sous le N°008 qualifié en MEDECINE GENERALE D'une part

Et
demeurant au 20 avenue (appel) 83176 Inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des Médecins de Paris sous le N°0090 qualifié en MEDECINE GENERALE D'autre part

PRÉAMBULE
Face à l'obligation déontologique qui est le sienne d'assurer la permanence des soins et conformément aux dispositions de l'article R 4127-65 du Code de la santé publique, le Docteur Pierre-Alex Valiant a contacté le Docteur Nahia Nedouxy pour prendre en charge, lors de la cessation temporaire de son activité professionnelle habituelle, les patients qui seraient appelés à lui.

Pour permettre le bon déroulement de ce remplacement, le Docteur Pierre-Alex Valiant met à la disposition du Docteur Nahia Nedouxy son cabinet de consultations de l'adresse 10 boulevard Pereire 75017 et son secrétariat.

Le Docteur Nahia Nedouxy assure de ce fait toutes les obligations inscrites dans le Code de Déontologie. Il ne peut s'enfermer son incompétence professionnelle sous quelque forme que ce soit.

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 - Dans le souci de la permanence des soins, le Docteur Pierre-Alex Valiant charge le Docteur Nahia Nedouxy, qui accepte, de le remplacer temporairement auprès des patients qui seraient appelés à lui.

Les patients devront être avisés, dès que possible, de la présence d'un remplaçant et notamment lors de toute demande de visite à domicile ou de rendez-vous au cabinet médical.

Le Docteur Nahia Nedouxy devra consacrer à cette activité toute le temps nécessaire selon des modalités qui seront à convenir.

Il s'engage à donner à tout malade faisant appel à lui, des soins consciencieux et attentifs dans le respect des dispositions du code de déontologie.

Hors le cas d'urgence, il pourra, dans les conditions de l'article R 4127-47 du code de la santé publique, refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Contrat électronique [Télécharger](#)

Signer le contrat ✓

C. Signature électronique

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE AVEC VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE

01

ENVOI D'UN SMS

Afin de vérifier votre identité, vous recevrez un SMS accompagné d'un Code de Confirmation

02

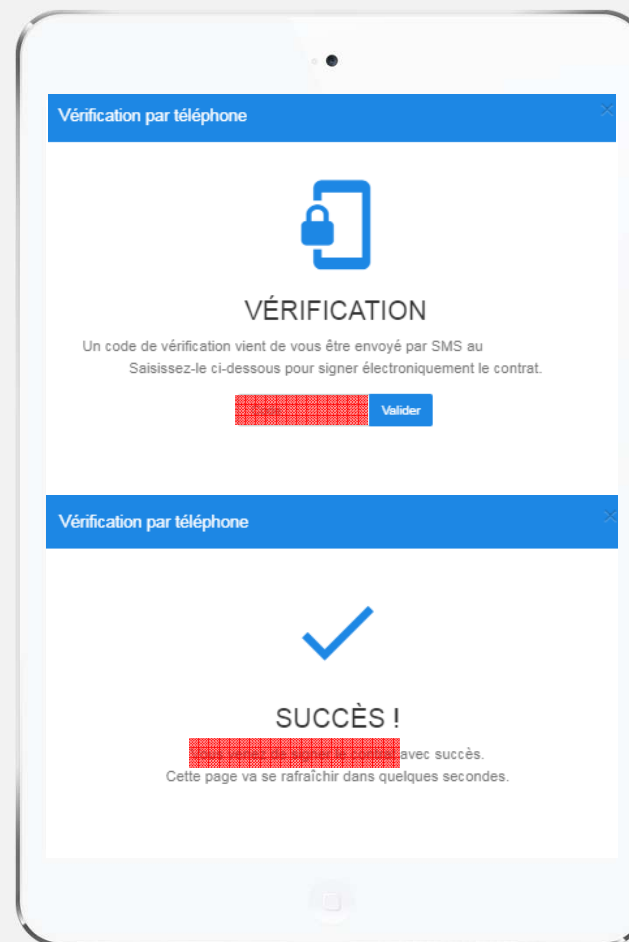
REEMPLIR DANS LE CHAMP "CODE"

Remplissez le champ de saisie en indiquant le code de confirmation reçu par SMS

03

SIGNATURE VALIDÉE

Appuyez sur le bouton "Valider" afin de signer électroniquement le contrat de remplacement.



D. Contrat signé : Étude des contrats par le Conseil de l'Ordre

Après la signature du contrat de remplacement par les parties, le contrat est transmis pour avis au Conseil Départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des Médecins dans le cadre de l'article R.4127-65 du Code de la Santé Publique

ACCUEIL

Accueil

Contrats de remplacement

MON COMPTE

Nahla Nedoussi

Se déconnecter

Récapitulatif du contrat

Signé par le médecin ✓ / Signé par le remplaçant ✓ / Analyse du contrat / Validation

Plus d'informations

Contrat en cours d'analyse par l'Ordre des médecins.

Médecin remplacé

Nom	
Email	
Spécialité	

Remplaçant

Nom	
Email	
Spécialité	

22 jour(s) de remplacement	Rétrocession	70%
Du Samedi 10 Août 2019	Clause de non-réinstallation	500m
au Samedi 31 Août 2019		

Détails -

Commentaires -

Contrat et documents associés

CONTRAT DE REMPLACEMENT EN EXERCICE LIBERAL
(Articles 65 et 61 du Code de Déontologie)

Entre les soussignés

Insurant au 20 avenue Raspail 75170 inscrit au tableau départemental de l'Ordre des Médecins de Paris sous le N°36550 qualifié en ALLEPOLOGIE

D'une part

Et

Notant au 47 boulevard du Maréchal Foch 92010 inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des Médecins de Paris sous le N°36550 qualifié en CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE

D'autre part

PREMIÈRE

Face à l'obligation déontologique qui est la sienne d'assurer la permanence des soins et conformément aux dispositions de l'article R.4127-65 du Code de la Santé Publique, le Docteur Nahla Nedoussi a confié le Docteur LESJUE FELIAN pour prendre en charge, lors de la cessation temporaire de son activité professionnelle habituelle, les patients qui seraient appelés à lui.

Pour permettre le bon déroulement de ce remplacement, le Docteur Nahla Nedoussi met à la disposition du Docteur LESJUE FELIAN son cabinet de consultations sis (adresse 20 avenue Raspail 75170) et son secrétariat.

Le Docteur LESJUE FELIAN assume de ce fait toutes les obligations inscrites dans le Code de Déontologie. Il ne peut aléer son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit.

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 - Dans le souci de la permanence des soins, le Docteur Nahla Nedoussi charge le Docteur LESJUE FELIAN, qui accepte de le remplacer temporairement auprès des patients qui seraient appelés à lui.

Les patients devront être avisés, dès que possible, de la présence d'un remplaçant et notamment lors de toute demande de visite à domicile ou de rendez-vous au cabinet médical.

Le Docteur LESJUE FELIAN devra consacrer à cette activité tout le temps nécessaire selon des modalités qui il fixera librement. (1)

Il s'engage à donner à tout médecin faisant appel à lui, des soins consécutifs et attentifs dans le respect des dispositions du code de déontologie.

Nous les soussignés, il paraît, dans les conditions de l'article R.4127-65 du code de la santé publique, refuser aux autres pour des raisons professionnelles ou personnelles.



ÉTAPE 3 : ÉTUDE DU CONTRAT

Etude du Contrat

Le contrat transmis est étudié par le Conseil Départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des Médecin. L'étude se déroule en deux étapes.

01

Phase d'analyse

Lors de cette phase, le personnel administratif du Conseil vérifie si le dossier de demande d'avis est complet. Si le dossier est complet, le dossier passera à la deuxième phase dite phase de validation. Dans le cas contraire, un avis défavorable est émis.

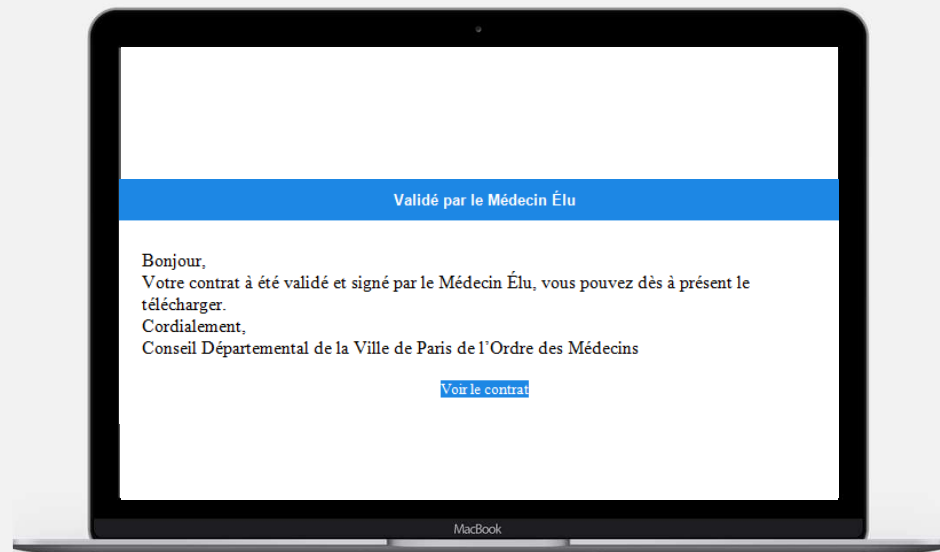
02

Phase de Validation

Lors de cette phase, le contrat de remplacement est soumis à l'analyse et à l'avis d'un médecin élu et un courriel est adressé dès validation.

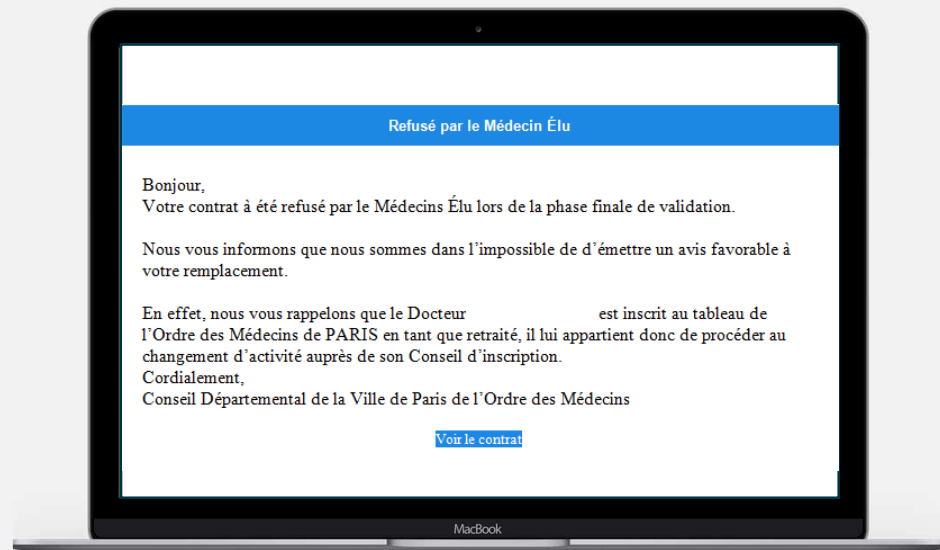


AVIS FAVORABLE



Dès que le Conseil aura émis un avis favorable à votre contrat de remplacement, vous recevrez un courriel qui vous en informera.

AVIS DÉFAVORABLE



Lorsque le Conseil émet un avis défavorable à votre contrat de remplacement, vous recevrez un courriel qui précisera les motifs de refus.

Ces informations seront visibles sur la plateforme numérique.



Ce logiciel étant une création du CDOM75, nous restons à votre écoute pour toutes les demandes d'amélioration de celui-ci.

Pour toute question sur votre contrat de remplacement ou sur notre plateforme numérique, nous vous invitons à nous contacter par courriel ou par téléphone aux coordonnées suivantes:

01.44.43.47.00

remplacements@75.medecin.fr